

TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES (ADVF)



Accompagner, aider, relayer les personnes dans les actes essentiels de leur vie.

Le titre professionnel ADVF permet d'exercer des emplois le plus souvent au domicile des particuliers. Il est reconnu par les professionnels pour son caractère opérationnel et sa polyvalence vis-à-vis des publics variés : enfants, familles, personnes âgées, personnes en situation de handicap.

Objectifs

En tant qu'assistant de vie aux familles, vous assurez vos fonctions de façon autonome et vous vous adaptez à des contextes familiaux différents. Vous veillez à prendre en compte la personne dans sa globalité, à établir des relations interpersonnelles tout en maintenant la distance professionnelle nécessaire et en respectant la vie privée des personnes aidées. Vous favorisez l'autonomie des personnes aidées, et vous intervenez dans le respect des règles de sécurité en prévenant les différents risques (domestiques, biologiques, psycho-sociaux, routiers ou liés à l'activité physique). En cas d'urgence, vous appliquez les consignes de sécurité. Vous intervenez dans un champ de compétences bien défini en veillant à ce que les limites ne soient pas dépassées.

Débouchés

- Intervention sociale et familiale
- Assistance auprès d'adultes
- Assistance auprès d'enfants
- Services domestiques

Poursuite d'études : évolution vers les fonctions d'accompagnant(e) éducatif et social, aide-soignant(e) ou vers les métiers de la petite enfance.

Public concerné

- Demandeur d'emploi
- Salarié en reconversion

Diplôme

Titre professionnel d'Assistant de vie aux familles (ADVF), délivré par le ministère du Travail, Niveau 3 (éq. CAP)

Conditions d'inscription

- Avoir plus de 18 ans
- Entretien oral de motivation
- Justifier des vaccinations obligatoires à jour

Pré-requis

- Pas de pré-requis

Durée

Formation de 735 heures :

- 455 h en centre (dont 14 h de SST)
- 280 h en entreprise

Dates

28/10/2024 — 31/05/2025

Effectif

12 personnes maximum

Résultats

Examen : 100% (8/8)

Niveau de satisfaction : 2,99/3

Tarifs

16 €/h. Selon l'origine du financement le coût sera ajusté en fonction de l'adaptation aux besoins du bénéficiaire.

Pour les demandeurs d'emploi, la région prend en charge le coût de la formation (rémunération possible après étude du dossier).

Lieu de formation

CFPPA

4 avenue Euphrasie Guynemer
02400 VERDILLY

Programme / Modalités pédagogiques

La formation se décompose en **3 Certificats de Compétences Professionnelles (CCP)** ou blocs de compétences auxquels s'ajoute dorénavant le Certificat Complémentaire de Spécialité (CCS) « Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile » :

CCP1 : Entretien le logement et le linge d'un particulier

- Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier.
- Entretien le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés.
- Entretien le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés.

CCP2 : Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets

- Etablir une relation professionnelle avec la personne et son entourage.
- Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement.
- Aider la personne dans la réalisation de ses projets et à maintenir un lien social
- Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer.
- Aider la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas.
- Adapter son intervention à la personne en situation de handicap

CCP3 : Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile

- Définir avec le parent le cadre de l'intervention auprès de l'enfant.
- Prévenir les risques et assurer la sécurité de l'enfant.
- Accompagner l'enfant dans ses apprentissages de base, dans sa socialisation et lors de ses activités.
- Mettre en œuvre les gestes et techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas.

Formation en présentiel.

Modalités d'évaluation

Pour l'obtention de chaque CCP, le candidat est évalué par un binôme d'évaluateurs composé de professionnels (mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée correspondant au CCP + Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle)

Après obtention de tous les CCP du titre d'ADVF, le jury de professionnels conduit un entretien avec le candidat en vue d'attribuer le titre.

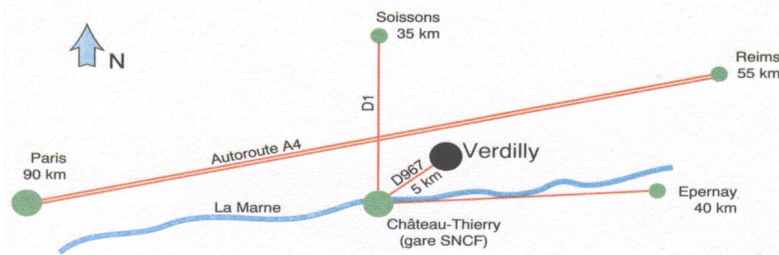
Notre structure d'accueil et de formation

Une structure professionnelle au service de la formation

Les apprenants disposent de salles de cours, salles informatiques et d'un « plateau technique » dédié à la formation et aux travaux pratiques (appartement pédagogique).
Possibilité d'hébergement.
Pas de service de restauration mais mise à disposition d'une salle équipée avec réfrigérateur et micro-ondes.

Notre centre de formation est situé à Verdilly (5 kms de Château-Thierry)

Transport en commun sur réservation



Accueil des personnes en situation de handicap ou en difficulté, nous contacter.

